

LA CHASSE EN ONTARIO



ONTARIO
CANADA



Bienvenue en Ontario, là où les chasseurs viennent se ressourcer

Quelle que soit la vision qui fait battre plus vite votre cœur de chasseur : un cerf de Virginie qui prend la fuite, le bruissement d'ailes d'un tétras, la silhouette massive d'un orignal, la parade d'un dindon sauvage ou une volée de bernaches du Canada qui cacardent, il y a de bonnes chances que vous trouviez ce que vous cherchez en Ontario. Ses vastes et diverses étendues, où abonde le gibier, répondent aux souhaits les plus fous des chasseurs les plus blasés.

La chasse en Ontario peut vous faire voyager des riches terres agricoles du Sud jusqu'aux tourbières des baies d'Hudson et James, des forêts boréales aux tons subtils de jaune et de vert jusqu'à la forêt de feuillus de la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, resplendissante sous son manteau d'automne rouge, jaune et orange, des marais fertiles jusqu'aux granits rugueux du Bouclier canadien. La diversité du territoire ontarien assure la satisfaction des chasseurs.

Ce guide fournit les renseignements nécessaires à la planification de votre chasse en Ontario, là où la beauté et l'abondance de la faune transforment les rêves de chasse en souvenirs inoubliables.

Le gibier

La diversité du climat et du territoire ontarien, des terres fertiles du sud jusqu'aux régions subarctiques balayées par les vents, se reflète dans sa grande variété de gibier.

On peut y chasser la sauvagine à la baie James, dans les vastes marais et lacs du Sud qui servent de haltes migratoires ou dans les champs de céréales à la campagne.

Le programme de chasse sélective, qui est très bien géré, assure la bonne santé de la population d'orniaux qui habite une grande partie des forêts boréales du nord de l'Ontario. Les mâles, qui peuvent peser plus de 450 kg (1 000 livres), donnent lieu à des chasses à vous couper le souffle.

L'aire spécifique du cerf de Virginie,

d'une population de centaines de milliers, s'étend de la frontière sud de la province jusqu'au nord-ouest, au-delà du lac Supérieur. Vous pouvez chasser les mâles engraisés sur les terres agricoles ou les chevreuils arborant de grands bois des régions boisées de l'est et du nord-ouest de la province.

La saison de chasse à l'ours noir à l'automne vous permet de cibler un ours de premier choix parmi la plus grande population d'ours en Amérique du Nord. Vous pouvez vous consacrer uniquement à la chasse à l'ours ou chasser également l'orignal ou le chevreuil.

Vous pouvez chasser le gibier à plume sédentaire partout dans la province. Le tétras, la bécasse et la bécassine nichent dans toute la province. La perdrix se retrouve uniquement dans l'extrême sud et le lagopède, au Nord, dans la toundra.

La réussite du programme de rétablissement du dindon sauvage signifie qu'un nombre croissant de dindons habite les champs et les terrains boisés du Sud. Vos chances sont donc excellentes de chasser le dindon au printemps.

Le petit gibier, comme les lapins, les lièvres et les écureuils, vient compléter le contenu de la gibecière du chasseur.

Chasser à la dure ou dans la ouate

La plupart des territoires de chasse de l'Ontario sont accessibles par la route et sont du domaine public. Vous pouvez planifier vous-même votre excursion de chasse ou bien laisser le tout entre les mains de pourvoyeurs d'expérience. Ils s'occuperont de tout, de la planification à l'hébergement. Ils offrent même des forfaits de chasse tout inclus : les vignettes pour le gros gibier, les guides et le transport en avion aux camps éloignés. Les amateurs de sauvagine peuvent profiter d'un camp de chasse à la bernache dans les tourbières du Nord ou engager un guide pour la journée afin de parcourir les

lacs servant de halte migratoire ou les champs agricoles du Sud. Laissez le pourvoyeur s'occuper des détails et profitez de la merveilleuse expérience qui s'offre à vous.

Des gîtes de qualité, que ce soit un établissement à service complet ou un terrain de camping, sont disponibles dans toute la province afin de répondre à tous vos besoins et attentes. Grâce au taux de change qui leur est favorable, les chasseurs américains qui visitent l'Ontario découvrent avec plaisir que rien n'est au-dessus de leurs moyens.

De tout pour tous les goûts

En Ontario, la grande variété d'occasions qui s'offrent à vous vous laissent libre de chasser à votre guise, que ce soit en attirant les bernaches ou les canards en vous tenant derrière un affût ou en guettant le gros gibier dans un mirador. Vous pouvez rabattrer un chevreuil, traquer un orignal, jouer au plus fin avec un ours ou faire une chasse à la levée en marchant le long des forêts en compagnie d'un chien de chasse. Les possibilités et les défis sont innombrables.

En plus des saisons de chasse au gros gibier à la carabine et au fusil, des règlements propres à certaines unités de gestion de la faune (UGF) permettent la chasse à l'arc et au fusil à chargement par la bouche. Les chasseurs qui utilisent ces armes traditionnelles profitent d'une saison de chasse plus longue et moins achalandée. Dans de nombreuses régions, la saison est très longue, ce qui permet de traquer le gibier dans un paysage recouvert de neige.

Les chances de vivre la chasse de votre vie sont aussi diverses que le territoire. Que vous rêviez de chasser le tétras ou la bécasse à la levée, d'appeler un orignal majestueux ou tout autre animal, ce guide peut vous aider à réaliser vos rêves en Ontario, là où l'esprit de la chasse coule depuis longtemps dans les veines des habitants. Il n'appartient qu'à vous d'avoir des souvenirs inoubliables.

ONTARIO CANADA



Échelle 1/9 200 000
Les parcs provinciaux indiqués
sont parmi les plus vastes en Ontario.

QUELQUES DONNÉES IMPORTANTES

* L'Ontario s'étend sur près de 1 000 000 km² (400 000 pi²), soit une superficie dépassant celle de la Colombie-Britannique ou du Texas, voire de l'Allemagne et de la France mises ensemble. L'Ontario est vraiment immense !
* Tous les revenus découlant de la vente de permis de chasse et de pêche sont réservés à la gestion de la faune et de la

pêche. L'argent amassé est transféré dans un fonds spécial. Vous aidez à conserver la faune chaque fois que vous achetez un permis.
* Un des objectifs des gestionnaires de la faune du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario est de favoriser la chasse. Depuis quelques années, la durée des saisons

de chasse à l'original à l'arc a été prolongée, le nombre de saisons de chasse au chevreuil dans le sud de l'Ontario a augmenté, de nouvelles saisons de chasse au dindon sauvage et au tétras ont été ouvertes, et l'on a créé des activités spéciales pour les chasseurs handicapés.
* Consultez le *Résumé des règlements de la chasse de l'Ontario* de l'année en cours

pour obtenir les renseignements sur les règlements et la délivrance de permis. Vous pouvez vous en procurer un exemplaire gratuitement en composant le **1 800 667-1940** ou en vous rendant chez un des fournisseurs de permis ou aux bureaux du ministère des Richesses naturelles (inscrits au verso de la publication).



Table des matières

6-7	L'original
8-10	Le cerf de Virginie
11	Le dindon sauvage
12-13	L'ours noir
14	La chasse à l'arc
15	Les fusils à chargement par la bouche
16-17	La sauvagine
18-19	Le gibier à plumes sédentaire
20-21	Le petit gibier
22-23	Règlements et personnes-ressources

Les règlements provinciaux concernant la chasse et la délivrance de permis sont sujets à modifications. Consultez le *Résumé des règlements de la chasse de l'Ontario* de l'année en cours pour obtenir les renseignements mis à jour.

Vous pouvez vous procurer la publication au

www.mnr.gov.on.ca/MRN/pubmenu.html ou composer le 1 800 667-1940.

Pour toute question concernant la chasse, veuillez communiquer avec un des bureaux du ministère des Richesses naturelles inscrits au verso de la publication ou composez le 1 800 667-1940.

Produit par Rogers Media Inc.

Pour le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario,

En collaboration avec la Northern Tourism Marketing Corporation

Ontario OUT OF DOORS

777, rue Bay, 28^e étage,

Toronto (Ontario) M5W 1A7





L'orignal

(*Alces alces*)

La chasse à l'orignal légendaire implique un marais brumeux, une corne en écorce de bouleau et le gémissement triste de la femelle. La réponse rêvée à ce gémissement est le grognement faible du mâle et le bruit de son panache sur les branches gelées. Ne bougez plus, le géant de la forêt boréale avance dans votre direction. Pour un grand nombre de gens, l'orignal est le symbole de la chasse au gros gibier en Amérique du Nord.

La grande quantité d'orignaux en Ontario permet des saisons de la chasse au fusil (carabine, fusil de chasse ou fusil à chargement par la bouche), de la chasse réservée à l'arc et de la chasse réservée à l'arc et au fusil à chargement par la bouche. La saison de la chasse à l'arc et de la chasse au fusil dans le Nord ouvre à la mi-septembre. Certaines des premières chasses au fusil ouvrent dans les régions éloignées qui peuvent être accessibles seulement par avion. Dans les autres régions, la chasse au fusil ouvre au début d'octobre.

Appeler l'orignal, même si c'est extrêmement enivrant, n'est pas la seule façon de chasser l'orignal de l'Ontario. Vous pouvez vous glisser à côté d'eux en remontant en canot un ruisseau, une rivière ou les berges d'un lac, ou les traquer dans la brousse. Surveiller et attendre patiemment l'arrivée des orignaux aux aires d'alimentation, tout particulièrement le long des berges des marais (connu sous le terme « pâturage à orignal »), s'avère une méthode très efficace pour les chasseurs chaque saison. Les brûlis récents (2 à 5 ans) et les assiettes de coupe sont d'autres endroits à surveiller surtout si une zone de broutage ou un corridor de passage se trouve non loin de là.

Pour certains chasseurs, le meilleur moment pour la chasse à l'orignal, c'est lorsque la neige a recouvert le sol. Selon l'accumulation de neige, la chasse peut être épuisante physiquement et mentalement ; le chasseur doit donc être en excellente condition physique pour ce type d'exercice.

Peu de sensations sont comparables à celle de pister et de traquer un orignal tout en se promenant à travers le paysage enneigé.

Lorsqu'un orignal veut se reposer, il se déplace en faisant des zigzags, perpendiculairement à la direction du vent, pour ensuite retourner sur ses pas en faisant un crochet afin de surveiller sa piste initiale avec le vent dans le dos. Les chasseurs qui suivent la piste d'un orignal dans la neige peuvent travailler en équipe. Un chasseur suit la piste et les autres se déplacent de part et d'autre du traqueur.

Un tir bien placé peut faire tomber un orignal rapidement. Étant donnée la taille de l'animal, les chasseurs utilisent des cartouches à gros calibre ou magnum afin de réduire les chances de blesser l'animal. Les calibres populaires pour l'orignal de l'Ontario sont les calibres 0,270, 0,308, 0,30-06 et 0,300 Winchester Magnum. Choisissez une balle de première qualité qui contient au moins 150 grains et qui peut traverser la peau



épaisse, le muscle et l'os de l'animal.

Certains chasseurs d'expérience préfèrent chasser l'orignal à la carabine, car elle leur permet de chasser d'autres gibiers comme la gélinotte huppée, le tétras du Canada, la sauvagine et le lapin. Les balles sont essentielles pour la chasse à l'orignal et la portée de tir doit être courte afin de tuer ce gros animal sur le coup.

En Ontario, les grands arcs, les arcs à revers, les arcs à poulies et les arbalètes peuvent être utilisées durant les saisons de chasse à l'arc. Pour la chasse à l'arc, la puissance des arcs à revers et à poulies doit être de 22 kg (49 livres) ou plus lorsque l'allonge est de 700 mm (28 pouces) ou moins. Une arbalète doit avoir une puissance de 54 kg (119 livres) ou plus lorsque l'allonge est de 300 mm (12 pouces) ou plus. Des exigences minimales s'appliquent aussi aux pointes à lames et aux carreaux d'arbalète. Les archers qui désirent venir grossir les rangs de ceux qui ont tué le roi du gros gibier de l'Ontario doivent être extrêmement compétents et ils doivent tirer seulement lorsqu'ils sont sûrs d'atteindre l'animal. Les archers utilisent souvent un mirador.

Les fusils à chargement par la bouche deviennent de plus en plus populaires pour la chasse à l'orignal en Ontario. Dans la plupart des régions, il n'y a pas de saison réservée à



la chasse au fusil à chargement par la bouche. Ils peuvent être utilisés lors des saisons de chasse au fusil. Par contre, il y a une saison réservée à la chasse à l'arc et au fusil à chargement par la bouche sur la presqu'île Aulneau dans la région du lac des Bois (UGF 7A) située dans le nord-ouest de l'Ontario. Les chasseurs à l'orignal expérimentés choisissent les fusils à chargement par la bouche à gros calibre, les calibres 0,50 et 0,54 étant les plus populaires. Que vous choisissiez un fusil alimenté par bourre et boulet ou par sabot ou capsule, utilisez une grosse balle poussée par une charge aussi puissante que le permet la sécurité et la précision du tir afin de

tuer l'animal sur le coup.

Après avoir abattu l'animal, le vrai travail commence. De nombreux chasseurs qui en sont à leur première chasse sont impressionnés par la taille de l'animal. Le chasseur expérimenté a la connaissance et l'habileté nécessaire pour préserver la qualité de la viande tout en l'acheminant le plus rapidement possible au camp, au boucher ou à un autre établissement frigorifique. Peu de chasseurs à l'orignal chassent seuls à cause du travail qu'implique la manutention d'un orignal abattu.



ORIGINAL

Profitez au maximum de votre voyage en chassant en compagnie d'un pourvoyeur

Un non-résident qui désire chasser en Ontario doit posséder une accréditation de chasse valide et il doit être enregistré dans un établissement touristique autorisé à émettre des vignettes de chasse à l'orignal pour les non-résidents et y habiter. C'est le pourvoyeur qui doit faire la demande de cette vignette au nom du non-résident. Les non-résidents doivent obtenir cette vignette avant de pouvoir acheter un permis de chasse à l'orignal. Seuls les non-résidents qui chassent avec un membre de leur famille dans des circonstances particulières et ceux qui possèdent un terrain dans une unité de gestion de la faune font exception à la règle. Pour obtenir plus de

renseignements, consultez le *Résumé des règlements de la chasse de l'Ontario* ou communiquez avec le centre de renseignements du ministère des Richesses naturelles au 1 800 667-1940.

Programme de chasse sélective de l'Ontario

La chasse à l'orignal en Ontario est gérée par un programme de chasse sélective qui impose des limites à la chasse aux orignaux adultes qui ont le plus grand potentiel de reproduction. Les chasseurs doivent participer à un tirage de vignettes qui permet la chasse d'un orignal mâle ou femelle. Pour obtenir plus de renseignements concernant la participation au tirage de vignettes, consultez le *Résumé des règlements de la chasse de l'Ontario*.

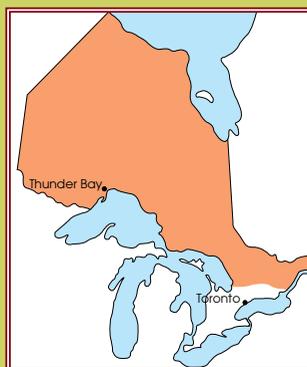
Description de l'orignal

Les orignaux sont énormes. Au milieu de l'automne, un petit né au printemps pèsera 180 kg (400 livres), plus encore que le plus gros cerf de Virginie adulte. Une femelle orignal adulte, qui est habituellement plus petite que le mâle, peut peser jusqu'à 363 kg (800 livres). Un mâle dans la fleur de l'âge peut peser jusqu'à 636 kg (1 400 livres) avec un panache atteignant les 1,5 m de large (cinq pieds). Pourtant, même

un gros mâle arborant un panache magnifique peut se glisser silencieusement à travers les bois en laissant seulement ses traces derrière lui.

La femelle orignal s'accouple pour la première fois vers l'âge de deux ans et demi. La femelle a habituellement un ou deux petits qui demeurent avec elle une année complète. Les orignaux peuvent vivre jusqu'à 20 ans et plus, mais ils sont dans la fleur de l'âge vers 6 à 9 ans.

Les orignaux de l'Ontario sont considérés comme des « orignaux du Canada » à des fins de classification par toutes les associations de classification. Le record actuel de la Foundation of Ontario Wildlife (FROW) est de 219 7/8 points. Cet orignal a été abattu au nord de Kenora par une arme moderne en 1989.





Le cerf de Virginie

(*Odocoileus virginianus*)

Le cerf de Virginie ou chevreuil est le gros gibier de premier choix en Ontario. La population des cerfs de Virginie, qui est estimée à entre 300 000 et 350 000 têtes, s'étend de la frontière sud de la province jusqu'au nord des Grands Lacs. Les saisons de chasse au chevreuil sont les plus longues de tous les gros gibiers de l'Ontario. Il y a une saison de chasse dans une région ou une autre de la province de la mi-septembre à la fin décembre.

La chasse au chevreuil peut prendre plusieurs formes. Vous pouvez chasser à l'arc, au fusil à chargement par la bouche, au fusil de chasse ou à la carabine. Vous pouvez vous asseoir sur une souche ou dans un mirador, aller à la chasse fine, traquer, rabattre ou, dans certaines régions, écouter le glapissement des chiens courants. Vous pouvez chasser en manches courtes lors d'un bel après-midi d'octobre ou faire craquer la neige sous vos pieds. De nombreuses saisons de chasse s'appliquent aussi aux non-résidents.

Les cerfs de Virginie de l'Ontario sont énormes, ce qui s'accorde avec la règle biologique qui stipule que plus une espèce habite au nord, plus sa masse corporelle doit être élevée pour survivre aux longues périodes hivernales. Il est possible d'abattre un animal dont l'envergure des bois bat tous les records puisque la masse des bois est

généralement élevée. Les chasseurs en Ontario se préoccupant davantage de rapporter de la viande pour remplir le congélateur que de la taille des bois, de magnifiques andouillers ont été accrochés au-dessus de manteaux de cheminée ou de portes de camp de chasse ou de grange sans avoir été enregistrés.

Les archers peuvent utiliser de grands arcs, des arcs à revers, des arcs à poulies ou des arbalètes. Pour la chasse au chevreuil, la puissance des grands arcs ou des arcs à revers et à poulies doit être de 18 kg (40 livres) ou plus lorsque l'allonge est de 700 mm (28 pouces) ou moins. Une arbalète doit avoir une puissance de 45 kg (100 livres) ou plus lorsque l'allonge est de 300 mm (12 pouces) ou plus. Des exigences minimales s'appliquent aussi aux pointes à lames et aux carreaux d'arbalète.

Les chasseurs au fusil de chasse utilisent habituellement des balles rayées ou des sabots. De plus en plus, les chasseurs installent des télescopes sur leurs armes afin de maximiser la précision de leur tir. Certains chasseurs se servent aussi des chevrotines, surtout lors de chasses dans les marais denses où poussent le cèdre, l'aulne commun ou l'épinette noire, où les tirs se font généralement à 18 m (20 verges) ou moins. Les calibres 20 et les cartouches SG (ou chevrotine n° 1) sont les

plus petits calibres permis pour la chasse au chevreuil. Le fusil de chasse le plus commun est le calibre 12 muni de balles ou de cartouches SSG.

Les fusils à chargement par la bouche sont permis pendant les saisons de chasse au fusil et, dans certaines UGF, pendant les saisons de chasse réservée à l'arc et au fusil à chargement par la bouche. Dans plusieurs UGF du sud de l'Ontario, il y a en décembre des saisons de chasse réservées au fusil à chargement par la bouche.

Les chasseurs à la carabine ont plus d'options. Le territoire des chevreuils en Ontario est l'endroit idéal pour vous servir de la carabine au mécanisme à levier de votre grand-père. Les marais de cèdres, les peuplements d'épinettes et les étroites crêtes rocheuses forment l'environnement idéal pour ces fusils à action rapide. Les tirs à courte portée sont de mise pour ces situations et un deuxième tir peut être nécessaire dans les régions denses. C'est pourquoi les chasseurs apportent des fusils à répétition commandée ou des fusils semi-automatiques dans les forêts denses. Certaines régions agricoles, les régions traversées par des lignes électriques, les régions déboisées et

Suite à la page suivante





Suite de la page précédente

les prairies sont parfaites pour les tirs à longue portée du fusil à mécanisme à verrou. L'essentiel, c'est de chasser au fusil avec lequel vous vous sentez le plus à l'aise et qui vous fournit la puissance et précision nécessaires. Il est bon d'utiliser une carabine et une cartouche qui possède au moins 1 000 pieds-livres d'énergie à la bouche afin que l'animal meure rapidement. Les calibres propices à la chasse au chevreuil sont les calibres 0,243, 0,257, 0,270, 0,284 et la plupart des calibres 0,30. Les fusils à percus-

sion annulaire ne sont pas permis pour la chasse au chevreuil en Ontario

Les tactiques pour la chasse au cerf de Virginie sont semblables à celles que l'on retrouve partout sur le continent. Les miradors sont pratiques dans les régions où l'activité des chevreuils est importante comme près des sentiers ou des aires d'alimentation, d'habitation ou de reproduction. Les archers se cachent souvent dans les arbres mais, dans le centre de la province, l'attente sur les souches d'arbre est une technique traditionnelle. Installez-vous le long d'un corridor de passage

ou d'une aire d'alimentation et attendez que les autres chasseurs ou les chiens rabattent un chevreuil dans votre direction.

L'usage de chiens dans la chasse au chevreuil est permis dans certaines UGF. Sachant qu'il peut distancer ses poursuivants, le chevreuil qui fuit une meute de chien court juste assez vite pour se tenir à distance. La plupart du temps, le cerf se préoccupe davantage de ce qui le suit que ce qui l'attend devant. Les chiens dressés pour la chasse au chevreuil en Ontario doivent être enregistrés.

Rabattre le chevreuil est la méthode la plus populaire et la plus efficace chez les chasseurs résidents habitant les régions du Sud réservées à la chasse au fusil. Le groupe de chasseurs se divise en deux : un groupe rabat l'animal alors que l'autre l'attend. Le groupe qui attend l'animal doit essayer de bloquer les corridors de passage. Le groupe qui le rabat doit pousser le chevreuil à se mettre à découvert, habituellement dans des buissons ou sur le bord d'un ruisseau. Faites attention à la direction du vent afin que votre odeur ne parvienne pas au chevreuil qui approche. Le groupe qui attend le chevreuil doit se mettre en place le plus silencieusement possible. Comme dans tous les cas de chasse sur les territoires privés, il est essentiel d'obtenir la permission du propriétaire. Il est très important d'être pleins d'égards pour les voisins et les autres habitants de la région.

La méthode de chasse la moins utilisée en Ontario est la chasse fine (déplacement lent et prudent à travers les buissons afin de prendre un chevreuil par surprise) et le pistage (apercevoir un animal et s'approcher à portée de tir). Des buissons épais et un tapis forestier bruyant en font des méthodes très difficiles mais, lorsque le terrain et le temps le permettent, elles peuvent être très efficaces. Allez à la chasse fine lorsqu'il pleut ou qu'il y a une fine couche de neige sur le sol. Il y a souvent assez d'abris dans les terrains boisés et les forêts ontariennes pour mener à bien une chasse fine si vous apercevez un cerf de Virginie hors de portée de tir.

L'utilisation d'un appeau et de bois pour attirer le chevreuil à portée de tir devient de plus en plus populaire chez les chasseurs de l'Ontario. L'utilisation d'odeurs et de leurres, surtout par les archers, est très répandue.

Tous les chasseurs doivent porter en tout temps des vêtements de chasse orange lors des saisons de chasse à l'original et au chevreuil. Les archers peuvent porter des vêtements de camouflage lorsqu'ils chassent durant la saison réservée à la chasse à l'arc.

CERF DE VIRGINIE

Programme de chasse sélective du chevreuil de l'Ontario

Pour la majorité des saisons de chasse au fusil (carabine, fusil de chasse et fusil à chargement par la bouche) et à l'arc en Ontario, un programme de chasse sélective est en place afin de gérer la chasse des cerfs de Virginie sans bois (biches et faons). Ce programme permet une saison de chasse au cours de laquelle les résidents et le non-résidents peuvent abattre un mâle. Du même coup, un nombre limité de chasseurs résidents peuvent chasser les chevreuils sans bois afin de limiter le nombre de têtes par troupeau.

Dans les régions où l'objectif sera d'augmenter la taille du troupeau, le nombre de vignettes pour la chasse au chevreuil sera réduit. Là où le nombre de têtes par troupeau sera égal ou supérieur au nombre souhaité, le nombre de vignettes sera augmenté.

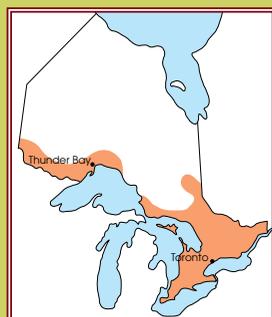
Pour la chasse au chevreuil dans le sud de la province réservée aux résidents, la chasse est limitée par le nombre de proies possibles au cours des saisons réservées.

Pour obtenir plus de renseignements concernant les tirages de vignette pour la chasse au chevreuil sans

bois et les vignettes pour la chasse sélective, consultez le *Résumé des règlements de la chasse de l'Ontario*.

Description du cerf de Virginie

Le cerf de Virginie est un animal farouche ; pourtant, il s'est très bien adapté à l'empiètement de l'homme sur son territoire. En fait, les pratiques agricoles et forestières ont favorisé l'augmentation de la population de chevreuils en Ontario en dégagant les zones boisées et en fournissant une nouvelle source d'alimentation.



Le cerf de Virginie mâle peut peser jusqu'à 136 kg (300 livres), mais la plupart des mâles en santé pèsent en moyenne entre 63 kg et 114 kg (de 140 à 250 livres). Les biches sont normalement plus petites que les mâles. Les bois des mâles font leur apparition en avril et, en octobre, ils sont prêts

pour la période d'accouplement de novembre. Les bois tombent habituellement avant la fin de l'année. La plus grande envergure typique enregistrée par la Foundation for the Recognition of Ontario Wildlife est de 189 1/8 points. L'animal a été abattu par une arme moderne dans le district de Parry Sound, dans le centre de l'Ontario, en 1958. La plus grande envergure non typique, enregistrée par la FROW, est de 250 1/8 points. L'animal a été abattu par une arme moderne dans le district de Rainy River, dans le nord-ouest de l'Ontario, en 1995.

Les biches s'accouplent en automne et mettent bas au printemps suivant. Grâce à un habitat favorable et aux hivers relativement doux, les jumeaux sont chose courante et des triplés sont même possibles. Les faons femelles peuvent rester aux côtés de leur mère jusqu'à l'âge de deux ans ou jusqu'à leur premier accouplement.

Les cerfs de Virginie sont capables de faire des pointes de vitesse de 65 km/h (40 miles à l'heure) avec des bonds pouvant atteindre 6 m (20 pieds). Leur allure moyenne se situe entre 16 km/h et 32 km/h (de 10 à 20 miles à l'heure).





Le dindon sauvage

(*Meleagris gallopavo*)

Le dindon sauvage, qui avait disparu pendant près de cent ans, est revenu dans le sud de l'Ontario de manière spectaculaire.

Dans le milieu des années 80, quelques centaines de dindons sauvages ont été capturés dans les forêts des États-Unis pour être relâchés dans d'excellents habitats en Ontario. À mesure que leur population augmentait, le gouvernement de l'Ontario, en collaboration avec l'Ontario Federation of Anglers and Hunters (OFAH), la National Wild Turkey Federation et les milliers de bénévoles qui se consacraient à la conservation, ont déplacé des oiseaux chaque année afin de former de nouveaux groupes. Aujourd'hui, la population provinciale des dindons sauvages a dépassé 30 000 têtes. Le programme de rétablissement du dindon sauvage dans tout le sud de l'Ontario est une réussite.

La chasse au dindon au printemps est une véritable gageure. Les dindons sauvages ont la vue perçante et l'ouïe fine, et les mâles sont particulièrement prudents au printemps. Pour vivre une expérience excitante, il n'y a rien de mieux en Amérique du Nord que la chasse au dindon.

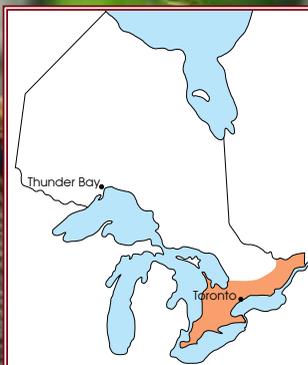
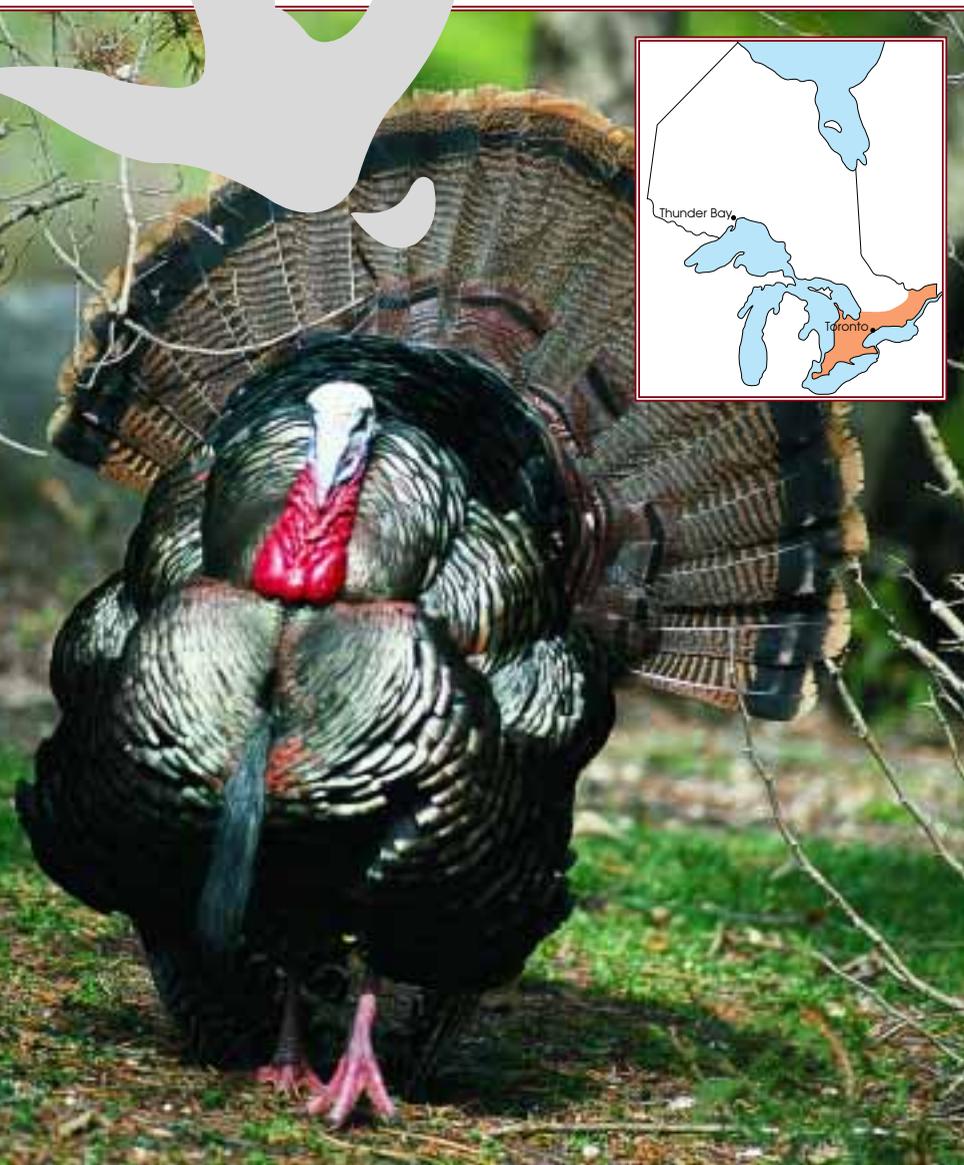
Les mâles se pavent aux mois d'avril et de mai afin d'attirer le plus grand harem de femelles possible. Les dindes s'accouplent habituellement une fois par jour avec les mâles dominants. Les dindons des deux sexes se retrouvent en criant. Le meilleur moyen d'attirer un dindon à portée de tir est d'imiter le cri de la dinde.

La saison de chasse printanière, de la fin avril à la fin mai pour les dindons barbus, couvre pratiquement tout le sud de l'Ontario. Il y a une limite de deux oiseaux par chasseur. Pour chasser un deuxième oiseau, il faut

acheter une autre vignette. Il n'est pas permis de tuer plus d'un dindon par jour. Afin d'être admissibles à l'achat d'un permis de chasse au dindon, tous les chasseurs doivent passer un examen écrit après avoir suivi la formation d'un jour qui traite de la biologie, des techniques de chasse et de la sécurité. Ces formations sont données à plusieurs endroits par l'OFAH en collaboration avec le gouvernement de l'Ontario au cours des mois qui précèdent la saison de chasse au dindon. Ce programme de formation obligatoire a prévenu les accidents de chasse depuis son commencement en 1987. Pour vous inscrire, veuillez communiquer avec l'OFAH au (705) 748-6324. Pour chasser les dindons en Ontario, vous devez posséder un permis de chasse au petit gibier et un permis de chasse au dindon.

La plupart des chasseurs préfèrent les fusils de chasse de gros calibres, comme les calibres 12 ou 10, avec un étranglement très étroit pour obtenir un maximum d'efficacité sur ces oiseaux à la peau épaisse. Des grosses charges de plomb nos 4, 5 ou 6 sont nécessaires pour les tirs au cou ou à la tête qui font mourir l'oiseau sur le coup. Le calibre est réglementé et aucun fusil au calibre inférieur à 20 n'est permis. Toutefois, chaque printemps, quelques dindons barbus sont tués par des archers ou des chasseurs au fusil à chargement par la bouche qui s'attaquent à ce grand défi.

L'accès au territoire du dindon sauvage, qui se retrouve principalement sur des terrains privés, sera plus facile si vous chassez en compagnie d'un résident local (ou un service de chasse local) ou si vous rencontrez les propriétaires à l'avance et obtenez la permission de chasser sur leurs terres. Le respect des propriétés privées assure un meilleur avenir à cette chasse printanière unique en son genre.





L'ours noir

(*Ursus americanus*)



Avec un nombre estimé à entre 75 000 et 100 000, l'Ontario a une des plus importantes populations d'ours noirs en Amérique du Nord. Les ours noirs se retrouvent partout dans le nord et le centre de la province jusqu'à la région forestière des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.

La chasse à l'ours dans le nord ouvre à la mi-août et ferme en octobre. Dans les UGF plus au sud, la saison ouvre en septembre et ferme en novembre. Dans les UGF où la chasse à l'ours est permise, la chasse est ouverte à tous les résidents et les non-résidents. Une saison de chasse réservée exclusivement à l'arc et au fusil à chargement par la bouche est offerte sur la presqu'île Aulneau dans le nord-ouest de l'Ontario.



Au moment de la chasse, les ours mangent afin d'accumuler la graisse nécessaire pour hiberner. Dans le nord de l'Ontario, les baies sont un élément très important de leur alimentation. Dans les forêts de feuillus au sud de la province, ce sont les faines et les glands qui composent

leur alimentation. L'utilisation d'appâts, où le chasseur se camoufle dans un mirador ou un affût, est une méthode de chasse très efficace. L'utilisation d'appâts se fait surtout au début de la saison lorsque les feuilles peuvent diminuer l'efficacité du pistage.

Il est possible d'apercevoir un ours et de le pister dans les régions plus à découvert où l'on retrouve des crêtes rocheuses, de vieux brûlis et des peuplements de hêtres. La fin de l'automne, lorsque les feuilles sont tombées, est propice au pistage.

Dans le centre de l'Ontario, la chasse à l'ours accompagnée de chiens est populaire chez les chasseurs dont les chiens sont dressés pour identifier et pister l'odeur des ours.

N'oubliez pas que les chasseurs doivent porter des vêtements de chasse orange. La

seule exception s'applique aux chasseurs qui s'installent dans des miradors. Ils peuvent porter des vêtements de camouflage.

Les chasseurs à l'original et au chevreuil sur les territoires de chasse à l'ours devraient aussi se procurer un permis de chasse à l'ours au cas où la chance de tuer un ours se présenterait.

Les ours, qui sont généralement des animaux farouches, essaient autant que possible d'éviter les humains. Toutefois, puisqu'ils sont un des plus gros prédateurs en Ontario, vous devez être très prudent lorsque vous vous trouvez en leur présence. Pour éviter la visite impromptu d'un ours dans leur camp de chasse, les chasseurs s'assurent que tout est propre et sécuritaire. La chasse à l'ours près des terrains de décharge publique est interdite.

Les ours de l'Ontario sont habituellement abattus par des carabines puissantes, mais les fusils de chasse munis de balles peuvent être aussi efficaces sur de courtes portées à partir des miradors ou des affûts. Le calibre des fusils de chasse ne doit pas être inférieur à 20.

La chasse à l'arc devient de plus en plus populaire au détriment de la chasse à l'appât. Lorsque vous chassez l'ours à l'arc, certaines

conditions s'appliquent à votre grand arc, à votre arc à revers ou votre arc à poulies. La puissance doit être de 22 kg (49 livres) ou plus lorsque l'allonge est de 700 mm (28 pouces) ou moins. Les arbalètes doivent avoir une puissance de 54 kg (119 livres) ou plus lorsque l'allonge est de 300 mm (12 pouces) ou plus. Veuillez consulter le *Résumé des règlements de la chasse de l'Ontario* pour les renseignements concernant les flèches et les carreaux d'arbalète. Les ours noirs sont des animaux puissants, à la peau épaisse et à l'ossature robuste. Vous devez tirer uniquement les coups qui vont tuer l'animal proprement et sur-le-champ.

La plupart des chasseurs non résidents devront faire affaire avec un exploitant (pourvoyeur, guide ou tout autre exploitant autorisé à fournir des services de chasse à

l'ours noir aux non-résidents). Veuillez consulter le *Résumé des règlements de la chasse de l'Ontario* pour de plus amples renseignements. Un certificat de validation de permis pour la chasse à l'ours (disponible chez votre pourvoyeur) est nécessaire pour valider le permis de chasse à l'ours d'un non-résident. Les chiens utilisés pour la chasse à l'ours doivent être autorisés sous licence en Ontario.

Tout comme pour l'original, il est difficile de transporter la carcasse de l'ours à partir du lieu où il a été abattu au camp de chasse, au boucher ou à l'établissement frigorifique. Une bonne préparation et un équipement adéquat sont essentiels.



L'OURS NOIR

Description de l'ours noir

Les formes colorées de l'ours noir incluent la couleur cannelle et différents tons de brun. Le museau peut être noir, brun foncé ou brun pâle. Il y a souvent un V blanc sur la poitrine.

Les ours noirs ont une ossature très robuste et des muscles puissants. Un adulte mâle peut peser de 114 kg à 272 kg (entre 250 et 600 livres). Les ourses pèsent entre 45 kg et 181 kg (de 100 à 400 livres). L'ours atteint sa taille adulte vers l'âge de cinq ans pour les femelles et vers l'âge de sept ou huit ans pour les mâles. Le poids des deux sexes continue d'augmenter pendant trois ou quatre ans.

Avec son corps trapu, ses longs poils et sa coloration uniforme, l'ours noir est l'animal dont le sexe est le plus difficile à déterminer en Amérique du

Nord. Voici quelques repères qui peuvent vous aider.

Le cou, les épaules et les pattes antérieures des mâles sont très musclés, et leur museau est plutôt large. Les muscles très développés forment une masse sur le dessus de la tête du mâle. Les oreilles paraissent donc plus petites, arrondies et écartées lorsqu'on les voit de côté. Le pénis peut souvent être aperçu devant les cuisses.

Les ourses sont plus délicates que les mâles. Elles ont le museau long et étroit, et leurs oreilles paraissent grandes parce que les muscles sur le dessus de la tête ne sont pas aussi bien développés que chez les mâles. Lorsque l'ourse est vue par derrière, les poils de la vulve peuvent être aperçus entre ses cuisses.

Les yeux de l'ours noir

paraissent petits pour un animal de cette taille. Leur vue est comparable à celle de l'homme : couleur, vision de près détaillée. L'ouïe et l'odorat sont très développés. Les ours peuvent sentir de la nourriture à 1,6 km (1 mile) à la ronde.

Les ours noirs sont omnivores. Ils mangent une variété de plantes vertes, de baies, d'insectes et de noix. Les ours s'attaquent parfois aux orignaux et aux chevreuils, aux petits surtout. Leurs

canines sont très grandes et leurs molaires, conçues principalement pour écraser, sont aplaties.

À la fin de l'automne, les ours noirs recherchent une tanière (où ils sont protégés par la loi) et hibernent jusqu'au printemps. L'accouplement a lieu de la mi-juin au début d'août. La femelle peut se reproduire tous les deux ans tout au plus. Les oursons naissent entre la fin décembre et le début de février pendant que la mère est toujours dans la tanière. Le nombre d'oursons par portée varie entre un et quatre. Les oursons restent avec leur mère jusqu'à l'âge de 16 ou 17 mois, moment où la mère s'accouple de nouveau.

Le plus gros ours noir enregistré à la Foundation for the Recognition of Wildlife a été abattu à l'arc à Thunder Bay, en 1990. Il a reçu une note de 21 12/16 points.



La chasse à l'arc



La chasse à l'arc en Ontario attire de nouveaux adeptes chaque année. Les raisons sont simples : du gros gibier magnifique, des saisons prolongées (au début et à la fin), des saisons réservées à la chasse à l'arc, un territoire assez grand pour chasser en solitaire sans être dérangé.

La première saison de chasse est celle de la chasse au cerf de Virginie réservée à l'arc qui s'étend de septembre à décembre partout dans la province selon l'UGF. En octobre et en novembre s'ajoutent les saisons de chasse au fusil à chargement par la bouche et au fusil de chasse dans les UGF où ces armes sont

permises. Peu importe le temps qu'il fait à la fin de l'année, il y aura toujours de belles journées où vous pourrez vous promener dans les champs et profiter de la neige fraîchement tombée. Voici l'occasion de descendre de votre mirador ou de sortir de votre affût et d'aller pister ou de faire une chasse fine.

Les résidents et le non-résidents peuvent aussi se servir de leurs arcs pour la chasse à l'original. En l'an 2000, de nouvelles saisons réservées à la chasse à l'arc ont été mises en place dans les régions au nord-est en plus de celles qui existaient déjà dans de nombreuses

UGF entre la mi-septembre et le début d'octobre. Vous pouvez maintenant chasser à l'arc pendant les saisons de chasse au fusil. La chasse à l'original à l'appeau peut être efficace pour l'archer qui est au bon endroit au bon moment.

La chasse à l'ours à l'arc est aussi ouverte d'août à novembre. Ce sont les mois où les appâts peuvent augmenter vos chances d'apercevoir des ours de votre mirador ou de votre affût.

Le printemps apporte avec lui la chasse au dindon dans le sud de la province de la fin avril à la fin mai. La combinaison d'un mirador et de l'utilisation d'un appeau augmentera les chances de l'archer d'abattre sa proie.

Étant données la taille et l'étendue de la province, la plupart des chasseurs en visite voudront chasser en compagnie d'un pourvoyeur qui se spécialise dans la chasse à l'arc. La plupart des chasseurs à l'original et à l'ours non résidents devant chasser en compagnie d'un pourvoyeur (consultez le *Résumé des règlements de la chasse de l'Ontario* pour connaître les exceptions à cette règle), tâchez de savoir quel pourvoyeur est spécialisé dans le type de chasse que vous voulez faire. Votre pourvoyeur fera en votre nom la demande de la vignette de chasse à l'original ou du certificat de validation de permis pour la chasse à l'ours.

Même s'il est vrai que toute chasse demande de la préparation et du dépistage, c'est particulièrement vrai pour la chasse à l'arc puisque la proie doit être proche pour être abattue. Des vêtements et des odeurs de camouflage vous aideront à passer inaperçu afin de tirer de près sur votre proie.

Les grands arcs, les arcs à revers, les arcs à poulies et les arbalètes sont toutes permises en Ontario. Des exigences minimales s'appliquent à l'équipement. Elles sont détaillées dans le *Résumé des règlements de la chasse de l'Ontario*. Les chasseurs à l'original et au chevreuil ne sont pas obligés de porter des vêtements orange tant que la saison de chasse réservée à l'arc est en cours mais, si vous chassez l'original et le chevreuil à l'arc pendant la saison de la chasse au fusil (carabine, fusil de chasse ou fusil à chargement par la bouche), les lois sur le port des vêtements de chasse orange entrent en vigueur. Les chasseurs à l'ours doivent aussi porter des vêtements de chasse orange, exception faite de ceux qui sont dans leurs affûts. Ils peuvent porter des vêtements de camouflage. La loi sur les vêtements de chasse orange ne s'applique pas aux chasseurs de dindon.

La chasse au fusil à chargement par la bouche

(y compris les armes à silex, à capsule fulminante et directes)



Le retour aux armes d'autrefois et le perfectionnement des connaissances nécessaires à leur bonne manipulation peuvent être des activités très satisfaisantes. Le gros gibier parfait pour la chasse au fusil à chargement par la bouche abonde en Ontario. Nos forêts boréales sont faites pour les courtes portées de ces armes primitives.

Les chasseurs au fusil à chargement par la bouche peuvent chasser l'orignal partout au Nord. Vous pouvez attirer les mâles en imitant le cri de la femelle, surtout au tout début de la saison de la chasse au fusil. Vous éprouverez l'émotion de votre vie lorsque, placé à l'extrémité d'un lac, vous entendez le vacarme que fait un énorme mâle qui se dirige vers vous en réponse au cri de la femelle.

La presqu'île Aulneau de la région du lac des Bois (UGF 7A) offre des saisons de chasse à l'orignal, au chevreuil et à l'ours réservées au fusil à chargement par la bouche et à l'arc. Les non-résidents doivent chasser en compagnie d'un pourvoyeur. Des vignettes sont distribuées aux pourvoyeurs et les

forfaits offerts incluent habituellement l'occasion de chasser un animal grâce à une de leurs vignettes.

Il y a des saisons de chasse au cerf de Virginie réservées aux non-résidents au nord-ouest et centre-sud de l'Ontario où la chasse au fusil moderne et au fusil à chargement par la bouche est permise. La majeure partie de la population de chevreuils au sud est réservée à la chasse au fusil de chasse, à l'arc et au fusil à chargement par la bouche. Consultez le *Résumé des règlements de la chasse de l'Ontario* pour de plus amples renseignements sur les saisons de chasse réservées aux non-résidents qui ne sont généralement que pour les mâles.

Utilisez les calibres 0,45 ou 0,50 pour la chasse au chevreuil au fusil à chargement par la bouche. Pour l'orignal et l'ours, utilisez les calibres 0,50 ou 0,54. Approchez-vous le plus possible de votre proie pour que votre tir atteigne parfaitement sa cible.





La sauvagine

Les oies et bernaches

Vous entendez pratiquement toujours les oies et bernaches avant de les apercevoir. Leurs cris, qui donnent des frissons dans le dos, font vibrer les chasseurs, génération après génération.

La chasse à l'oie des neiges, à la bernache du Canada et à la bernache cravant dans la baie James et la baie d'Hudson est l'une des meilleures chasses à la sauvagine au monde. Poussées par la marée haute et la marée basse, des vagues d'oies et de bernaches se déplacent dans les battures en quête de leur prochain repas. Certains oiseaux viennent ici à partir de l'Arctique pour se reposer et se

préparer à leur longue migration vers le sud. C'est une terre accidentée où les guides cris, qui en connaissent le rythme, amènent les chasseurs aux postes d'affût cachés derrière des écrans d'herbes qui se balancent au vent. Une chasse aux côtés d'un maître imitateur, la brise de la mer sur le visage ... quoi de plus magique ?

Au sud de la baie James, la plupart des chasseurs s'intéressent surtout à deux sous-espèces de bernaches du Canada : la *Branta canadensis maxima*, bernache du Canada qui niche dans le sud de l'Ontario et peut peser jusqu'à 6,8 kg (15 livres), et la *Branta*

canadensis interior, bernache du Canada qui n'habite pas le sud de l'Ontario et fait plutôt son nid sur les côtes de la baie James et de la baie d'Hudson. Elle peut peser jusqu'à 5,4 kg (12 livres).

L'utilisation d'ensembles de 24 appelants ou plus est de plus en plus populaire. Les endroits traditionnels au sud de l'Ontario, comme le marais Luther, Long Point, le fleuve Saint-Laurent et le marais Tiny, sont des sites visités tous les ans, mais les étangs fermiers et les gravières remplies d'eau au début de la saison, ainsi que les rivières lorsque la glace a commencé à se former, peuvent souvent offrir des occasions de tir exceptionnelles aux chasseurs qui possèdent des chiens et une embarcation.

Les saisons de chasse à la grande bernache du Canada (*Branta canadensis maxima*) ouvrent au début de septembre dans de nombreuses régions et se poursuivent jusqu'en janvier ou en février dans certaines régions du Sud. La plupart des chasses hâtives se font dans les champs d'orge, de luzerne et de blé d'hiver. Ensuite, à mesure que la récolte se poursuit, la chasse se transporte dans les champs de maïs. La chasse à la bernache du Canada est très bonne sur les terres agricoles à l'ouest de Thunder Bay, ville située dans le nord-ouest de l'Ontario, et au sud du Bouclier canadien sur les terres agricoles du sud de l'Ontario. Une grande partie de la chasse dans les champs se fait sur des terrains privés et la permission du propriétaire est obligatoire. C'est pourquoi un réseau de guides est en train de se mettre sur pied partout en Ontario.

L'équipement de champ standard pour la chasse à l'oie comprend entre 36 et 48 appelants. Quoique les silhouettes fonctionnent bien au début de la saison, il est recommandé d'ajouter des appelants creux ou d'apparence réelle plus tard dans la saison. Les affûts creusés sont rarement utilisés en Ontario. La plupart des affûts sont bien abrités contre des haies. Certains chasseurs se cachent sous des appelants géants. Savoir bien appeler les oies est un atout très important, car ces grands oiseaux se méfient de plus en plus des ruses des chasseurs à mesure que la saison progresse.

La plupart des chasseurs à la sauvagine choisissent un fusil de chasse de calibre 12 pour la chasse à l'oie, mais le fusil de chasse de calibre 10 gagne en popularité. La plus grande charge pour le plus gros plomb acceptable permet de tuer proprement ce gros oiseau à la peau épaisse (seuls les plombs non toxiques sont permis pour la chasse à la sauvagine en Ontario). La patience et une





bonne connaissance de la portée de tir de votre arme sont essentielles pour effectuer une bonne chasse.

Les canards

Pour de nombreux chasseurs à la sauvagine, le canard noir demeure le joyau du ciel, même si de nombreuses autres espèces sont dignes de mention, particulièrement dans le sud de l'Ontario où la présence du canard malard est souvent prédominante. Dans le

Grand Nord, le canard pilet et le garrot à œil d'or sont communs. Plus au sud, on retrouve la sarcelle d'hiver, la fuligule à collier et le canard branchu. Encore plus au sud, dans les grands marais des Grands Lacs, une variété d'oiseaux migrateurs qui suivent les voies de migration viennent se joindre aux autres. À l'extrême sud de l'Ontario, un chasseur peut s'attendre à voir des fuligules milouinans, des fuligules à tête rouge, des petits garrots, des canards siffleurs, des canards chipeaux,

des hareldes kakawi et, rois des canards plongeurs, des fuligules à dos blanc.

La chasse au canard en Ontario se fait dans trois différents milieux traditionnels. Premièrement, il y a la chasse dans les étangs à castor du Bouclier canadien où les principaux éléments dont on a besoin sont des ensembles d'une douzaine d'appelants ou moins, un bon chien et l'esprit d'aventure. C'est une activité où il est essentiel de dépister, de bien connaître le terrain et de savoir où se trouvent les autres chasseurs.

Deuxièmement, il y a la chasse dans les marais à la lisère des innombrables lacs et marais artificiels. Des ensembles de deux à quatre douzaines d'appelants qui reflètent la composition changeante d'un vol complet sont habituellement nécessaires, tout comme une embarcation et des bottes cuissardes. Chasser dans un canoë ou une plate est aussi efficace.

En dernier lieu, il y a la chasse sur les grandes étendues d'eau où d'importantes volées d'oiseaux s'arrêtent pendant leur migration. L'île Wolfe dans l'est de l'Ontario, Long Point sur le lac Érié et l'île Walpole sur le lac Saint-Clair sont des exemples d'endroits où la chasse à la sauvagine est courante. C'est là que les oiseaux migrateurs provenant de l'ouest du pays se mêlent aux oiseaux nichant en Ontario et font passer le nombre d'oiseaux de quelques centaines à des milliers. Les ensembles d'appelants à ces endroits dépassent souvent les six douzaines pour les canards plongeurs.





Le gibier à plumes sédentaire



S'il est une activité de plein air qu'on peut qualifier de parfaite, c'est une promenade dans les hautes terres de l'Ontario par une fraîche journée d'automne. Un chasseur aurait bien de la difficulté à trouver un endroit aussi riche de beauté, de diversité et de promesse. Selon l'endroit, le chasseur peut lever une gélinotte huppée, un tétras du Canada, un tétras à queue fine, une perdrix grise, un faisan, une bécasse, une bécassine ou un lagopède.

Riche en traditions, la chasse dans les hautes terres se pratique de préférence en compagnie d'un chien enthousiaste, de son

fusil préféré et de compagnons animés des mêmes sentiments. En Ontario, par contre, la chasse peut être aussi une randonnée solitaire sur d'interminables chemins d'exploitation qui serpentent à travers des prairies à castor et des forêts de conifères, de bouleaux, de trembles et de vinaigriers. La chasse en Ontario, c'est aussi la levée et le bruissement d'ailes d'une bécasse à vos pieds ou le vol surprenant, mais prévu, d'une gélinotte huppée sous le nez de votre chien. En passant une journée dans la nature, le chasseur passera de la tranquillité d'un peuplement d'épinettes à la nostalgie d'une ferme abandonnée. Pour les chasseurs

plus aventureux, leur chasse peut les mener au-delà de la limite des arbres à la recherche de lagopèdes.

Un fusil de chasse de calibre 12 ou 20, au braquage facile et muni de plombs n° 7,5 est idéal pour chasser ces magnifiques oiseaux automnaux. Il y a très peu de temps et d'espace pour se tourner rapidement dans les taillis et les forêts de bouleaux. S'il arrive parfois que tout ce que vous récoltez d'une chasse, c'est les feuilles qui tombent des arbres et les gémissements d'un chien déçu, il arrive aussi



que votre gibecière regorge de bonne chère et que vous ayez de quoi impressionner vos amis.

Habituellement, le gibier à plumes sédentaire vit à la limite des revenus. En vivant dans les épais taillis adjacents aux champs, aux brûlis ou aux prairies, il n'est jamais loin d'un peuplement épais et sombre de conifères ou de sa source de nourriture : sumac, raisins sauvages, vieux vergers de pommiers, etc. Trouvez des endroits semblables aux habitats décrits ci-dessus et les oiseaux ne seront pas bien loin. Le jabot de votre premier oiseau de la journée vous indiquera où en trouver d'autres. Le gibier à plumes sédentaire fréquente un habitat particulier et a des habitudes alimentaires précises. Pour le trouver, recherchez cet habitat.

Lorsqu'on le force à s'envoler, le gibier à plumes sédentaire s'élève presque à portée de la main. D'abord parfaitement camouflé, l'oiseau prend rapidement de l'altitude, atteint sa vitesse de croisière et s'éloigne. Dans les champs à découvert, les chasseurs sont souvent induits en erreur. Ces oiseaux sont plus rapides que vous pourriez le penser de prime abord, surtout le faisan mâle. D'autres oiseaux, comme la bécassine, tournent brusquement en plein vol, un vrai défi pour les tireurs à l'oiseau au vol. Les oiseaux qui vivent dans les boisés ont le talent d'échapper aux chasseurs en mettant des obstacles entre le bout du canon du fusil et leur queue.

(Avertissement concernant la bécassine : Même si les chasseurs dans les hautes terres chassent parfois la bécassine, il est interdit, en vertu de la loi fédérale, de les chasser aux plombs toxiques. Le plomb est encore légal pour la chasse au tétras, à la bécasse et aux autres espèces de gibier à plumes sédentaire énumérées ci-dessus.)

En Ontario, il y a du gibier à plumes tout au long des différentes saisons de chasse. De plus, des réserves de chasse privées sont ouvertes tout au long de l'année. Ces réserves sont parfaites pour satisfaire votre chien et pour ne pas perdre la main aux tirs à l'oiseau au vol. Les faisans, les perdrix choukar et les colins de Virginie peuvent y être chassés dans un environnement agréable habituellement près des centres urbains.



DESCRIPTION

GÉLINOTTE HUPPÉE

(*Bonasa umbellus*)

Habitat : Revenues à feuilles caduques et abords des régions boisées mixtes, clairières, vieux vergers et ravins bordés de saules.

Répartition : Partout en Ontario, au sud de la limite des arbres.

Commentaires : Le gibier à plumes sédentaire le plus populaire et le plus recherché en Ontario.

TÉTRAS DU CANADA

(*Dendragapus canadensis*)

Habitat : Forêts de conifères, parfois aux abords des forêts de bois durs mixtes, muskeg, brûlis, bleuetières.

Répartition : Au centre et au nord de l'Ontario ; la répartition au sud s'aligne sur le parc Algonquin.

Commentaires : C'est un oiseau qui aime les peuplements de conifères. La population est clairsemée même dans son aire de répartition.

TÉTRAS À QUEUE FINE

(*Tympanuchus phasianellus*)

Habitat : Terres agricoles près des taillis et des boisés clairsemés, régions de conifères près de muskeg, de brûlis et de tourbières.

Répartition : Nord-ouest de l'Ontario : Sault-Sainte-Marie et l'île Manitoulin, lac Abitibi et ouest de l'Ontario, baie d'Hudson.

Commentaires : Oiseau rapide et puissant. Le plus gros des tétras.

BÉCASSE D'AMÉRIQUE

(*Scolopax minor*)

Habitat : Oiseau migrateur vivant dans les fourrés d'aulnes humides et épais et dans les vallées de cèdres.

Répartition : Dans le sud et le centre de l'Ontario, au nord jusqu'à Timmins, Thunder Bay et Kenora.

Commentaires : Oiseau insaisissable surprenant qui décolle et redescend tout aussi rapidement.

BÉCASSINE DES MARAIS

(*Gallinago gallinago*)

Habitat : Oiseau migrateur vivant dans les marais, les tourbières et les prairies humides.

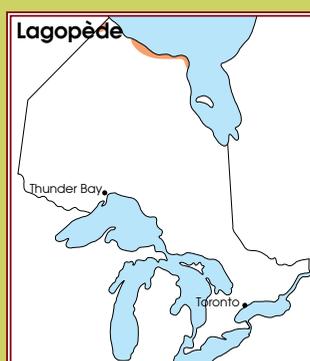
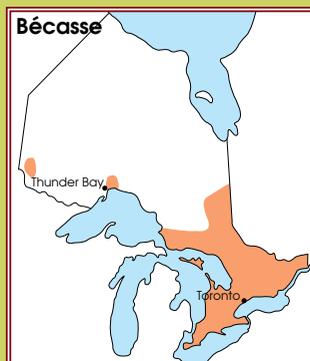
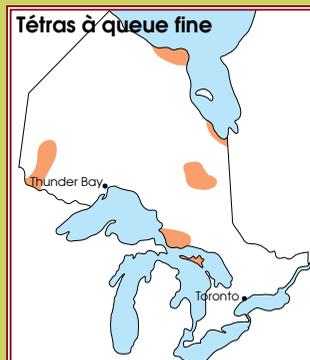
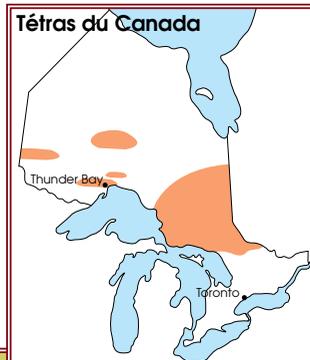
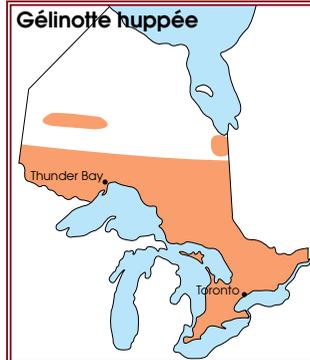
Répartition : Partout en Ontario.

Commentaires : Oiseau ressemblant à une chauve-souris. Aperçu souvent au crépuscule au-dessus des marécages. Plomb non toxique obligatoire.

FAISAN DE COLCHIDE

(*Phasianus colchicus*)

Habitat : Principalement sur les terres agricoles aux champs de céréales, de maïs, de luzerne et autres cultures. Toujours près d'un abri : saignées, haies, bosquets, orées des bois et sous-bois.



Répartition : Principalement dans le sud de l'Ontario sur l'île Pelée. La majorité de ces oiseaux se retrouvent dans les fermes à gibier.

Commentaires : Gibier de choix que l'on pense rétablir dans le sud-ouest de l'Ontario. Oiseau au vol puissant et coureur célèbre.

PERDRIX GRISE

(*Perdix perdix*)

Habitat : Prairies et terres agricoles.

Répartition : Partie orientale du sud et du centre de l'Ontario.

Commentaires : Oiseau au vol bas et rapide. Espèce introduite robuste.

LAGOPÈDE DES SAULES

(*Lagopus lagopus*)

Habitat : Aux limites de la toundra, le long des ruisseaux bordés de saules, dans le muskeg et sur les berges des rivières.

Répartition : Dans le Grand Nord au-delà de la limite forestière le long des rives de la baie James et du cap de Henrietta Maria.

Commentaires : Gibier à plumes qui se trouve le plus au nord et qui habite des régions éloignées. Il est blanc l'hiver, et brun et blanc les autres saisons. On peut le distinguer par ses yeux rouges lorsqu'on l'aperçoit dans la neige ou dans les broussailles.



Le petit gibier



Le petit gibier peut être la première proie d'un jeune chasseur ou la motivation qui pousse un chasseur chevronné à se lever à l'aube par une froide journée d'hiver. Le petit gibier représente souvent la première passion d'une longue carrière de chasseur.

L'Ontario a une grande variété de petit gibier. Des lapins, des lièvres et des écureuils abondent dans la plupart des régions de la province. Les renards, les coyotes et les loups permettent, quant à eux, une chasse stimulante dans bien des régions.

Lapins et lièvres

Lapin à queue blanche (*Sylvilagus floridanus*)

Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*)

Lièvre d'Amérique (*Lepus americanus*)

L'aire de répartition du lapin à queue blanche couvre tout le sud de la province. La chasse en compagnie d'un beagle est la méthode classique pour ce gibier, mais s'en approcher à pied peut être tout aussi efficace. Tout ce que vous avez à faire, c'est de trouver la broussaille la plus épaisse, la plus épineuse et la plus emmêlée possible et de vous y promener. Les fusils de chasse au maniement rapide et des plombs légers sont ce qu'il y a de mieux pour la chasse aux lapins à queue blanche, mais certains

chasseurs préfèrent la carabine à maniement rapide de calibre 0,22. Inutile de dire que le chasseur avisé et prudent porte toujours des vêtements de chasse orange et ne fait feu que lorsqu'il est sûr d'atteindre sa proie, surtout dans les broussailles.

L'Ontario est le seul endroit au monde, mis à part le continent européen, où vous pouvez chasser le lièvre d'Europe. Ce gros lièvre introduit (différent du lièvre de Townsend des Prairies) peut peser jusqu'à 4,5 kg (10 livres). On le retrouve sur les terres agricoles et aux lisières des taillis dans la région des lacs Huron, Érié et Ontario. Préparez-vous à marcher longtemps. Ce coureur rapide et prudent fait souvent un grand détour pour revenir à l'endroit où il a été surpris. C'est pourquoi il peut entraîner votre chien hors de portée de voix. Pour réussir à le prendre, préparez-vous à franchir plusieurs kilomètres et guettez tout mouvement d'un œil attentif. Il ne reste qu'à espérer que vous en lèverez un à portée de tir. Les plombs Magnum BB sont les plombs idéaux pour la chasse à ce lièvre. Les chasseurs qui veulent un défi encore plus grand choisissent souvent un plomb de calibre 0,22 Magnum ou une carabine à gros calibre pour des tirs à plus grande portée.

Le lièvre d'Amérique, ce fantôme blanc de l'hiver, habite toutes les forêts de conifères de la province. On le chasse de la même manière que le lapin à queue blanche. La chasse à ce lièvre, qui sait se camoufler dans son habitat marécageux, est une véritable gageure. Il décolle brusquement devant les chasseurs ou les chiens courants.

Les saisons prolongées du lapin et du lièvre favorisent la chasse à ce petit gibier.

Écureuils gris (*Sciurus carolinensis*)

De nombreux chasseurs croient que les écureuils ne se trouvent que dans les villages et les villes, mais ce n'est pas le cas. Le sud de la province est la demeure d'un nombre incroyable d'écureuils gris (dans leur phase noire ou grise), mais le comportement des écureuils de la campagne diffère du comportement de leurs cousins de la ville.

La chasse à l'écureuil est probablement la meilleure formation qu'un chasseur débutant puisse recevoir. Une chasse à pied prudente et un sens de l'observation très développé sont nécessaires. La chasse à l'appau est une technique efficace, mais elle est rarement utilisée en Ontario.

L'écureuil est une des espèces sous-exploitées de l'Ontario. La chasse à l'écureuil

représente une occasion en or pour ceux qui aiment passer la journée au grand air. Presque tous les buissons cachent un de ces animaux à la queue touffue, tout particulièrement les buissons aux abords des champs de maïs et des chênes, hêtres, noyers, etc..

Un fusil à percussion annulaire 0,22 au tir précis ou un fusil de chasse à étranglement serré muni de plombs n° 6 sont les meilleurs choix pour la chasse à l'écureuil.

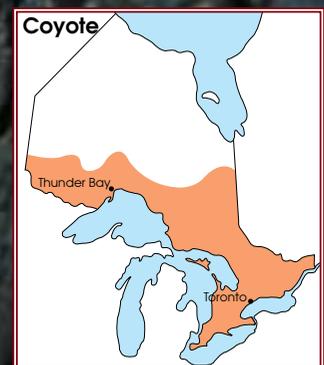
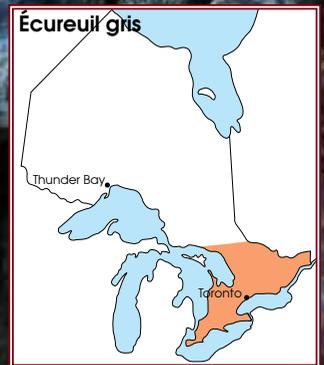
Il est important de ne pas oublier que l'écureuil roux (*Tamiasciurus hudsonicus*), que l'on retrouve partout en Ontario, est un animal à fourrure protégé et qu'il est interdit de le chasser, tout comme les écureuils volants (*Glaucomys*).

Autre petit gibier

Les renards et les coyotes du sud de la province, ainsi que les loups au nord, constituent des proies très intéressantes. La patience et la détermination sont à l'honneur pour réussir cette chasse. Le croisement, depuis un siècle, entre le petit coyote de l'Ouest et le loup a donné naissance à de très gros coyotes en Ontario. Une carabine de petit calibre à tir très regroupé et à grande vitesse est la meilleure arme pour ce type de chasse, mais certains chasseurs préfèrent les gros calibres. Très efficace, la chasse à l'appeau devient de plus en plus populaire. L'utilisation de chiens courants est une tradition.

Même si les renards, les coyotes et les loups sont classés comme des animaux à fourrure, ils peuvent être chassés avec un permis de chasse au petit gibier. N'oubliez pas de vous procurer un permis de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) du ministère des Richesses naturelles avant de quitter le pays en emportant un loup que vous aurez abattu.

Vous pouvez aussi chasser le raton laveur avec votre permis de chasse au petit gibier. Même si la chasse de jour est agréable, tout particulièrement près des sources de nourriture comme les champs de maïs et les ruisseaux, les résidents de l'Ontario chassent le raton laveur en grande partie la nuit accompagnés de chiens. (Les non-résidents n'ont pas le droit de chasser le raton laveur la nuit.) Il y a des lois spéciales sur la chasse au raton laveur et des saisons y sont réservées. Vous devez obtenir un permis pour utiliser des chiens courants. Veuillez consulter le *Résumé des règlements de la chasse de l'Ontario* pour tous les détails sur la chasse au raton laveur pour les résidents et les non-résidents.





Règlements et personnes-ressources

Règlements généraux régissant la chasse

Les personnes qui ont l'intention de chasser en Ontario doivent lire attentivement les règlements provinciaux ainsi que les lois fédérales qui régissent les armes à feu et les propriétaires d'armes à feu. Les chasseurs de sauvagine doivent aussi lire les Règlements fédéraux sur la chasse aux oiseaux migrateurs.

Quand vient le mois d'avril, le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario publie les règlements de chasse en vigueur pour tous les chasseurs résidents et non-résidents dans le *Résumé des règlements de la chasse de l'Ontario*. Cette publication comprend toutes les cartes des UGF. Elle est disponible dans les magasins d'articles de sport, chez les délivreurs de permis de chasse et dans les bureaux du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario et au site Web www.mnr.gov.on.ca/MRN/pubs/pubmenu.html. Veuillez communiquer avec le Centre d'information du ministère des Richesses naturelles au 1 800 667-1940 pour tous les renseignements sur la chasse et toutes les questions sur les saisons ou les limites particulières. Les chasseurs qui désirent obtenir ce service en français doivent composer le 1 800 667-1840.

Permis

Les **résidents de l'Ontario** doivent avoir 16 ans pour chasser. En plus, ils doivent suivre un cours de formation, passer les examens (écrits et pratiques), obtenir une carte Plein air valide (version chasse) ainsi que le ou les permis nécessaires pour le gibier qu'ils vont chasser. Un résident de l'Ontario peut chasser à l'âge de 15 ans s'il a l'autorisation écrite de ses deux parents ou de ses tuteurs légaux et s'il satisfait aux exigences ci-dessus. Selon les règlements du Programme d'apprentissage de la sécurité à la chasse, si un résident de l'Ontario de 12 ans et plus, qui satisfait aux exigences ci-dessus, détient une carte Plein air du Programme d'apprentissage de la sécurité à la chasse, il peut chasser en compagnie d'un mentor qui détient un permis de chasse. Lorsqu'il chasse, le chasseur doit toujours avoir sur lui la carte Plein air, les permis et toutes les vignettes.

Pour obtenir un **permis de non-résident** en Ontario, le chasseur doit être âgé de plus de 16 ans et être en mesure de prouver son

expérience de chasse dans une autre compétence territoriale. Cette documentation est habituellement un permis de chasse émis après le 1^{er} janvier 1968 par la province, l'État ou le pays natal du chasseur ou un certificat qui prouve que le chasseur a réussi une formation sur la chasse en vue de l'obtention d'un permis. Les copies ne sont pas acceptées. On conseille aux personnes qui reviennent chasser en Ontario de garder leur ancien permis ontarien. Il y a des délivreurs de permis de chasse partout en Ontario, le plus souvent dans les magasins de sport, les quincailleries et les établissements touristiques. Veuillez appeler le délivreur de permis avant de vous y rendre pour vous assurer qu'il a le permis dont vous avez besoin.

Pour se procurer un **permis de chasse au dindon sauvage** en Ontario, le chasseur doit avoir en sa possession un certificat qui prouve qu'il a réussi le programme de formation pour les chasseurs au dindon sauvage de l'Ontario. (Conservez le certificat pour l'achat futur de permis de chasse au dindon sauvage.) Un permis de chasse au petit gibier est aussi obligatoire pour la chasse au dindon sauvage.

Pour chasser les **oiseaux migrateurs**, le chasseur doit se munir d'un permis fédéral de chasse aux oiseaux migrateurs, d'un timbre sur la Conservation des habitats fauniques canadiens et d'un permis de chasse au petit gibier de l'Ontario. Le permis fédéral et le timbre sont en vente dans les bureaux d'attache de Postes Canada.

Les règlements provinciaux de la chasse et les permis sont sujets à modifications. Les résidents et les non-résidents doivent consulter le *Résumé des règlements de la chasse en Ontario* pour obtenir tous les renseignements concernant l'admissibilité à la chasse et les frais de permis encourus par espèce.

Les chasseurs doivent consulter la Loi sur les armes à feu et les règlements relatifs à cette loi pour connaître les clauses fédérales qui touchent les armes à feu et leurs propriétaires. Pour tous renseignements concernant les **règlements fédéraux sur les armes à feu** pour les résidents et les non-résidents, veuillez contacter le Centre canadien des armes à feu au 1 800 731-4000 ou visiter leur site Web au www.cfc-ccaf.gc.ca.

Règlements sur le port de vêtements de chasse orange

Les personnes qui détiennent un permis de chasse pendant les saisons de chasse au chevreuil ou à l'orignal au fusil (carabine, fusil de chasse ou fusil à chargement par la bouche) en Ontario doivent porter des vêtements de chasse orange. Ce règlement s'applique aux chasseurs de petit gibier (lapin, renard, etc.), de gibier à plumes sédentaire (tétrás, faisan, etc.) et de gros gibier (chevreuil, orignal, ours). Ce règlement ne s'applique pas aux chasseurs à l'arc chassant dans les régions réservées à l'arc, aux chasseurs de sauvagine et aux chasseurs de dindon sauvage. Les chasseurs à l'ours noir doivent porter des vêtements de chasse orange sauf s'ils sont dans un mirador. Même si les chasseurs de petit gibier ne sont pas obligés de porter des vêtements de chasse orange, sauf pendant les saisons de chasse au gros gibier au fusil, le port de cette couleur est fortement conseillé.

Les règlements exigent qu'un minimum de 400 po² (2 580 cm²) de vêtement orange, visible de tous les côtés, soit porté au-dessus de la taille en plus d'un casque orange. Les vêtements de camouflage et à mailles ouvertes de couleur orange ne comptent pas.

Propriétés privées

De bonnes relations entre les propriétaires et les chasseurs sont importantes pour l'avenir de la chasse en Ontario. L'accès aux propriétés privées est un privilège. Un permis de chasse ne donne pas l'autorisation au chasseur de se déplacer sur une propriété privée. Il est de la responsabilité du chasseur de trouver le propriétaire et de lui demander l'autorisation de chasser sur ses terres. Si vous n'obtenez pas cette autorisation, n'y allez pas.

Transport du gibier

Oiseaux : Toute personne qui a des oiseaux migrateurs en sa possession ou qui en transporte doit garder une aile intacte aux fins d'identification.

Gros gibier et animaux à fourrure : Un sceau à poser sur le gibier portant la vignette appropriée (si elle a été émise) doit être attaché au gros gibier et au dindon sauvage durant son transport. Dans certains cas, une preuve du sexe de l'animal est exigée. Lisez

les instructions qui accompagnent la vignette.

L'original, le chevreuil, l'ours et les animaux à fourrure sont assujettis aux règlements sur l'exportation et nécessitent un permis d'exportation provincial. Les animaux à fourrure sont, sans toutefois s'y limiter, les loups, les ratons laveurs, les coyotes et les renards roux. Des frais sont exigés des non-résidents pour les permis d'exportation d'originaux, de chevreuils ou d'ours. On impose aussi des frais de redevance pour les animaux à fourrure. Vous pouvez obtenir des renseignements sur les permis d'exportation dans tous les bureaux du MRN. La liste des bureaux, leur adresse et numéro de téléphone se trouvent à la fin de cette brochure, ainsi que dans le *Résumé des règlements de la chasse en Ontario* que l'on peut télécharger sur le site Web du ministère des Richesses naturelles au www.mnr.gov.on.ca/MRN/csb/message/mnr_offices.html.

En plus des permis d'exportation, l'exportation des ours noirs (et autres espèces de faune), sous certaines conditions, est aussi assujettie au permis de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction). Il n'y a pas de frais pour ce permis, qui est disponible dans les bureaux du MRN.

Un permis canadien de la CITES n'est pas exigé pour les chasseurs de citoyenneté américaine ou canadienne qui, après la chasse, exporte un ours noir frais, congelé ou salé aux États-Unis ou vers une autre région du Canada en passant par les États-Unis. L'ours frais, congelé ou salé doit faire partie des bagages du chasseur. Cet exemption ne s'applique pas aux montages de taxidermie ni aux ours noirs qui ne sont ni frais, ni congelés, ni salés. Si un résident ou un non-résident exporte un ours autrement que par les moyens indiqués ci-dessus, il doit obtenir un permis de la CITES par l'intermédiaire d'un bureau du MRN pour exporter l'ours ou des parties de l'ours.

Un chasseur américain qui désire exporter des loups de l'Ontario doit obtenir un permis d'exportation et un permis de la CITES.

Normalement, les permis de la CITES ne sont pas disponibles près des frontières, les chasseurs doivent donc s'adresser à leurs pourvoyeurs ou au bureau local du MRN pour obtenir les permis exigés.

Armes à feu et munitions

Les règlements ontariens stipulent quelles armes à feu et munitions sont permises pour la chasse au gros gibier et aux oiseaux migrateurs. Pour obtenir tous les renseignements, veuillez consulter le *Résumé des règlements de la chasse de l'Ontario* disponible dans tous les bureaux du ministère des Richesses naturelles et sur Internet au www.mnr.gov.on.ca/MRN/pubmenu.html.

Selon les règlements fédéraux, la grenaille non toxique est exigée pour la chasse aux oiseaux migrateurs (canards, oies, bernaches, grues, râles, gallinules, foulques et bécassines), à l'exception de la bécasse. La grenaille en bismuth, en acier, en étain, en tungstène-acier, en tungstène-matrice et en tungstène-polymère est permise au Canada. Pour plus de renseignements, communiquez avec le Service canadien de la faune au (519) 826-2100 ou visitez leur site Web au www.cws-scf.ec.gc.ca/pub/hunting/nontoxique.html.

À la suite de modifications apportées aux lois et règlements fédéraux, l'enregistrement des armes à feu et la délivrance de permis pour les propriétaires d'armes à feu est en cours à travers le pays. Pour obtenir tous les renseignements concernant les lois sur les armes au Canada, contactez le Centre canadien des armes à feu au 1 800 731-4000 ou visitez leur site Web au www.cfc-ccaf.gc.ca.

Les chasseurs qui apportent des carabines ou des fusils de chasse au Canada doivent les déclarer par écrit aux douanes. Des frais administratifs sont exigés. La déclaration écrite est valable pendant 60 jours. On peut obtenir la Déclaration d'armes à feu aux bureaux des douanes et au Centre canadien des armes à feu en appelant le 1 800 731-4000 ou en visitant son site Web. On peut aussi se la procurer chez un pourvoyeur.

Les chasseurs qui prévoient emprunter des armes à feu au Canada doivent faire la demande d'un permis temporaire d'emprunt d'armes à feu pour non-résidents de soixante jours bien avant leur arrivée aux frontières du Canada. Des frais sont exigés pour la demande de ce permis. Vous pouvez vous procurer le formulaire de demande par téléphone au Centre canadien des armes à feu.

Les non-résidents doivent prendre note que les armes de poing et les armes automatiques sont interdites pour la chasse

en Ontario et elles ne peuvent pas être apporter au Canada.

Chiens

Lorsque vous venez en Ontario de l'extérieur du pays accompagné d'un chien, vous devez avoir en votre possession l'original d'un certificat de votre vétérinaire attestant que l'animal a été vacciné contre la rage au cours des douze derniers mois. Le certificat doit être daté d'un maximum de trente jours avant votre entrée au Canada. Ce document vous sera exigé de chaque côté de la frontière. On conseille aussi de faire traiter votre chien contre les vers du cœur et toutes autres maladies canines.

Renseignements de voyage

Northern Tourism Marketing Corp.
C. P. 315, 1100c, avenue Memorial
Thunder Bay (Ontario) P7B 4A3
téléphone : 1 800 947-8066
site Web : www.getnorth.com
(Pour obtenir des renseignements concernant les voyages en Ontario, l'hébergement et les services)

Northern Ontario Tourist Outfitters
Association
269, rue Main Ouest, bureau 408
North Bay (Ontario) P1B 2T8
téléphone : (705) 472-5552
courriel : noto@onlink.net
site Web : www.Noto.net
(Pour obtenir des renseignements concernant les pourvoyeurs du nord de l'Ontario et les destinations)



Info en bref

Centre d'information sur les ressources naturelles
300, rue Water, C. P. 7000,
Peterborough Ontario K9J 8M5
Renseignements généraux
(en français) 1 800 667-1840
Renseignements généraux
(en anglais) 1 800 667-1940
courriel : mnr.nric@mnr.gov.on.ca
Renouvellement de la carte Plein air
1 800 288-1155
Cartes, photos aériennes ou
publications du gouvernement :
1 800 667-1940

Bureaux du ministère des Richesses naturelles

RÉGION DU NORD-OUEST

Atikokan (UGF 11A, 12A, 12B)

108, avenue Saturn POT 1C0
(807) 597-6971

Dryden (UGF 5, 8, 15A)

479, ch. Government (route 17)
C. P. 730 P8N 2Z4 (807) 223-3341

Fort Frances

(UGF 9A, 9B, 10, 11A, 12A, 12B)

922, rue Scott P9A 1J4
(807) 274-5337

Geraldton

(UGF 17, 18A, 18B, 19)

208, avenue Beamish Ouest
C. P. 640 POT 1M0
(807) 854-1030

Ignace (UGF 15A)

C. P. 448 POT 1T0
(807) 934-2233

Kenora (UGF 6, 7A, 7B)

808, rue Robertson
C. P. 5080 P9N 3X9
(807) 468-2501

Nipigon (UGF 14, 20)

5, ch. Wadsworth, C. P. 970
POT 2J0 (807) 887-5000

Red Lake (UGF 2, 3)

227, rue Howey, C. P. 5003
POV 2M0 (807) 727-2253

Sioux Lookout (UGF 1C, 4, 16A, 16B)

49, rue Prince, C. P. 309 P8T 1A6
(807) 737-1140

Terrace Bay (UGF 21A)

Route 17, C. P. 280 POT 2W0
(807) 825-3205

Thunder Bay (UGF 11B, 12B, 13, 15B, 16C)

435, rue James Sud, bureau B001
P7E 6S8 (807) 475-1471

RÉGION DU CENTRE-SUD

Parc Algonquin (Whitney) (UGF 51)

C. P. 219, Whitney K0J 2M0
(613) 637-2780

Aurora, Région du Grand Toronto (UGF

72A, 72B, 73) (région de Durham
uniquement : 78, 79C, 79D)

50, ch. Bloomington Ouest
L4G 3G8 (905) 713-7400

Aylmer (UGF 90, 91, 92, 93, 94, 95)

353, rue Talbot Ouest N5H 2S8
(519) 773-9241

Bancroft (UGF 51, 54, 55A, 56, 57,

60A, 61, 62, 63)
106, rue Monck, C. P. 500, route 28
K0L 1C0 (613) 332-3940

Bracebridge (UGF 50, 53)

R. R. 2, Rte 11, 1350, ch. High Falls
P1L 1W9 (705) 645-8747

Chatham (UGF 93, 94, 95)

870, rue Richmond Ouest, C. P. 1168
N7M 5J5 (519) 354-7340

Clinton (UGF 85, 86)

100, rue Don, C. P. 819 NOM 1L0
(519) 482-3428

Guelph (UGF 80, 85, 86, 87, 88, 89)

1, ch. Stone Ouest N1G 4Y2
(519) 826-4955

Kemptville (UGF 63, 64, 65, 66, 67, 69B)

Sac postal 2002, ch. Concession K0G 1J0
(613) 258-8204

Kingston (UGF 68, 69A, 70, 71)

Édifice du gouvernement de l'Ontario
Ensemble Beachgrove, 51, Heakes Lane
K7M 9B1 (613) 531-5700

Midhurst (UGF 76, 77, 81, 82, 83, 84)

2284, ch. Nursery LOL 1X0
(705) 725-7500

Minden (UGF 54, 56)

Voie de contournement de la route 35, C. P. 820
KOM 2K0 (705) 286-1521

Owen Sound (UGF 82, 83, 84)

1450, av. Seventh Est N4K 2Z1
(519) 376-3860

Parry Sound (UGF 46, 47, 49, 50, 53)

7, rue Bay P2A 1S4 (705) 746-4201

Pembroke (UGF 48, 55B, 58, 59)

31, prom. Riverside K8A 6X4
(613) 732-3661

Peterborough

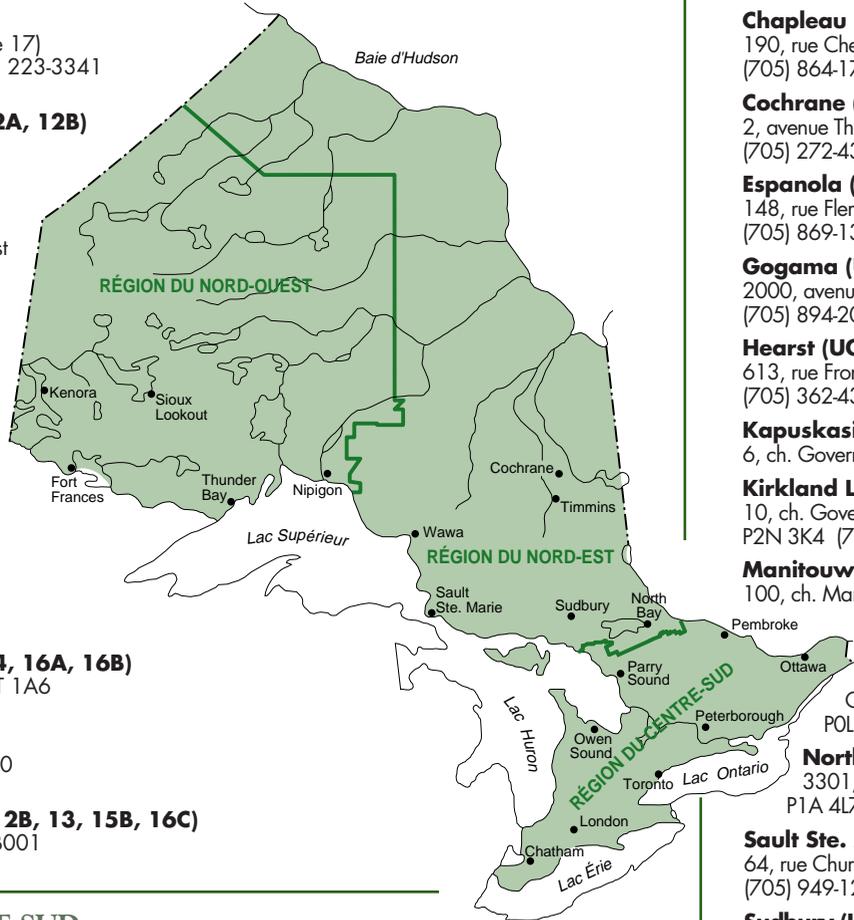
(UGF 71, 72, 72A, 73, 74, 75)
300, rue Water, C. P. 7000 K9J 8M5
(705) 755-2001

Tweed

Sac postal 70, ch. Old Troy K0K 3J0
(613) 478-2330

Vineland (UGF 88, 89)

4890, avenue Victoria Nord, C. P. 5000
Vineland Station L0R 2E0
(905) 562-4147



RÉGION DU NORD-EST

Blind River (UGF 37)

62, rue Queen, C. P. 190 POR 1B0
(705) 356-2234

Chapleau (UGF 31)

190, rue Cherry POM 1K0
(705) 864-1710

Cochrane (UGF 26, 27)

2, avenue Third, C. P. 730 POL 1C0
(705) 272-4365

Espanola (UGF 38, 43A, 43B, 44)

148, rue Fleming P5E 1R8
(705) 869-1330

Gogama (UGF29)

2000, avenue Low, C. P. 129 POM 1W0
(705) 894-2000

Hearst (UGF 22, 23, 24)

613, rue Front, C. P. 670 POL 1N0
(705) 362-4346

Kapuskasing

6, ch. Government P5N 2W4 (705) 335-6191

Kirkland Lake (UGF 28)

10, ch. Government Est, C. P. 910
P2N 3K4 (705) 568-3222

Manitouwadge (UGF 21B)

100, ch. Manitou, Sac postal
Manitouwadge
POT 2C0 (807) 826-3225

Moosonee (UGF 1A, 1B, 1D, 25)

Chemin Revillion, C. P. 190
POL 1Y0 (705) 336-2987

North Bay (UGF 40, 41, 47)

3301, ch. Trout Lake
P1A 4L7 (705) 475-5550

Sault Ste. Marie (UGF 35, 36, 37, 45)

64, rue Church P6A 3H3
(705) 949-1231

Sudbury (UGF 38, 39, 42, 43A, 43B, 44)

3767, route 69 Sud, bureau 5
P3G 1E7 (705) 564-7823

Timmins (UGF 29, 30)

Ensemble du gouvernement de l'Ontario, route 101 Est
C. P. 3090, South Porcupine,
PON 1H0 (705) 235-1300

Wawa (UGF 32, 33, 34)

Route 101, C. P. 1160 POS 1K0
(705) 856-7511

Pour de plus amples renseignements, veuillez écrire, visiter ou téléphoner au bureau du MRN le plus près de votre lieu de chasse.

Adresse postale :

Ministère des Richesses naturelles

(C. P. ou adresse municipale)

(Village ou ville), (Ontario)

Code postal

OU communiquez avec le Centre d'information sur les ressources naturelles :

Renseignements en français : 1 800 667-1840

Renseignements généraux : 1 800 667-1940

OU à Toronto :

Renseignements en français : (416) 314-1665

Renseignements généraux : (416) 314-2000

OU à Peterborough :

Renseignements généraux : (705) 755-2000